



**Comité Social d'Administration (CSA)
Préfecture-SGCD de la Haute-Corse
DÉCLARATION LIMINAIRE**

04 MAI 2023

Monsieur le président,

Le Comité Social d'Administration (CSA) de la préfecture-SGCD de la Haute-Corse se tient aujourd'hui pour la première fois.

Cette nouvelle instance, prévue par la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, se substitue aux anciennes formations qu'étaient le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) instaurés par la loi du 13 juillet 1983 et la loi du 11 janvier 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Nous ne pouvons que déplorer la fusion de ces deux instances.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les CT et CHSCT n'existent plus. Supprimer une instance qui s'occupe des conditions de santé et de travail par une émanation d'un CSA que le projet de règlement intérieur prévoit de ne réunir qu'une fois par an, est un très mauvais signal envoyé aux agent.es.

Pour mémoire, en France, les premières instances préfigurant les CHSCT ont été mises en place dès 1890 mais seulement dans les mines. Les Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) sont ensuite apparus en 1926 dans l'industrie des métaux. L'Organisation Internationale du Travail préconise dès 1929 l'organisation dans les entreprises de comités de sécurité. Les CHS sont progressivement étendus à toutes les activités. En 1982, dans le monde de l'entreprise, les CHS sont remplacées par les CHSCT en reprenant le rôle des commissions d'amélioration des conditions de travail (CACT) qui avaient été créées entre-temps. Quarante ans plus tard, on vit une véritable régression pour les travailleur.ses.

La loi de transformation de la fonction publique a cassé le Statut de la Fonction Publique en supprimant ces instances qui assuraient pourtant une représentation assez équilibrée des organisations syndicales.

Ainsi, en 2020 puis 2021, nous assistons aux conséquences sur les agent.es de la suppression des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Nous regrettons que les CAP de mobilité, qui assuraient un véritable dialogue, une neutralité dans les choix et le respect des critères légaux de l'article 60, n'aient été remplacées par un recrutement local au fil de l'eau.

Les CAP d'avancement ont également été remplacées par des réunions opaques.

Signe d'une dégradation de la gestion des ressources humaines par le ministère, les tableaux d'avancement n'ont été publiés que début mars, mettant en difficulté les agent.es et les chef.fes de service.

Les échanges informels, s'ils existent, ne sont qu'apparence de démocratie sociale puisque là encore, les choix s'opèrent... sans véritable concertation.

Sur le fond, les réorganisations se succèdent, sans tirer les leçons des précédentes comme celles de la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD).

La CGT avait alerté sur les conséquences de cette création de services de l'État chargés des missions supports dès l'annonce du projet.

La suite n'a fait que confirmer, malheureusement, les craintes de cette même CGT.

Les agents qui y travaillent subissent les effets au quotidien, et les prestations rendues aux services et aux fonctionnaires par les SGCD ne donne que partiellement satisfaction.

La situation est telle dans les SGCD que le ministère de l'Intérieur lui-même parle « d'irritants ».

Les SGCD font l'objet de rapports parlementaires et une mission d'inspection générale de l'administration a été lancée au cours de laquelle la CGT a été entendue et exprimée des réserves.

La CGT rappelle que les SGCD ont été mis en place dans le même objectif de réduction des dépenses publiques que la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), la RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat), le PPNG (Plan Préfecture Nouvelle Génération)... Ce rappel met en évidence tout ce que les gouvernements et l'administration ont mis en place depuis des années et des conséquences mortifères que ces réformes ont entraînées sur les agent.es, les services publics et les usager.es.

C'est un non-sens que de continuer toujours dans la même voie qui mène dans le mur. Albert Einstein n'avait-il pas écrit , « la folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent » ?.

La CGT demande que soit mis fin à cette folie administrative qui détruit des vies, casse des collectifs et dégoûte du travail dans l'administration.

Nos organisations syndicales dénoncent cette situation et regrettent que le dialogue social ne soit plus qu'un mot creux à l'image de ce qui se passe sur/contre la réforme des retraites.

Cette réforme a soi-disant plusieurs objectifs :

- Faire 17 milliards d'économie sur le système de retraite,
- Passer le coût de la retraite à 14 % du PIB au lieu de 12 %,
- Réduire le niveau de pension des futurs retraité.es, en particulier pour les senior.es privé.es d'emploi et les femmes qui ont souvent des carrières plus hachées.

Cette réforme n'est pas légitime et n'a aucune justification économique contrairement à ce qu'affirme le gouvernement.

Même le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) affirme dans son rapport que notre système de retraite n'est pas en danger à court et moyen terme.

Cette réforme des retraites est passée en force, elle entraînera plusieurs conséquences comme :

- Augmenter le mal-être au travail des salarié.es
- Augmenter le nombre de maladies professionnelles, voire d'accidents de travail,
- Augmenter le nombre de senior.es au chômage puisque ce sont souvent les senior.es qui sont les premières victimes des suppressions d'emplois décidées par le patronat.

Lors d'une audition devant les parlementaires, le responsable du COR a déclaré que cette réforme allait avoir comme conséquence une augmentation du nombre d'invalidités, c'est-à-dire un transfert du coût des pensions de retraite sur la sécurité sociale et par ricochet sur les mutuelles.

Oui, une autre réforme des retraites est possible comme le retour à la retraite à 60 ans et des départs anticipés pour tenir compte de la pénibilité et un niveau de pension de retraite à minima au niveau du SMIC.

Pourtant, les moyens financiers existent pour élaborer une réforme de justice et de progrès social.

En 2022, les entreprises du CAC 40 ont versé 80 milliards de dividendes et de rachats d'actions à leurs actionnaires, un record historique.

D'autres mesures pourraient contribuer à financer la retraite et plus généralement la protection sociale, comme :

- L'augmentation des salaires.
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises et en particulier les entreprises du CAC 40.

- L'égalité salariale homme / femme.
- La contribution en cotisations sociales de l'intéressement, la participation, des diverses primes et des dividendes aux actionnaires.

Le passage à 64 ans et 67 ans, pour avoir une retraite sans abattement, représente un recul sans précédent pour le monde du travail. Ce recul nous fait revenir avant les années 80 puisque, rappelons-le, le monde du travail obtenait la retraite à 60 ans en 1982.

En passant l'âge de départ à 64 ans, le gouvernement, porte un coup fatal à la retraite pour carrière longue et à la non prise en compte de la pénibilité.

Un.e salarié.e qui aurait commencé avant 20 ans, pour partir en retraite, se verrait imposer à minima 44 ans de cotisations.

Des millions de personnes ont été dans la rue pour dire leur rejet de ce texte injuste socialement et inutile économiquement. La population et les salarié-es rejettent très massivement ce projet qui voudrait les faire travailler deux ans de plus; rejettent ce projet qui aggraverait la situation des femmes; rejettent ce projet qui accentuerait le mal-être au travail et enverrait de très nombreuses personnes dans la précarité.

Face à cette opposition massive au projet, traduite par des grèves qui ont touché de plus en plus de secteurs et des manifestations d'une ampleur inédite, il y a eu un président de la République et un gouvernement complètement sourds à la colère de la rue et des salarié.es.

La CGT est présente aujourd'hui, non pas parce que nous avons accepté de "tourner la page" mais bien parce que des agent.es ont voté pour nous aux dernières élections professionnelles. Avec 39 voix obtenues, représentant 40,62% des 68,35% de votant.es, la CGT a 2 représentant.es au CSA local.

La CGT demande que des groupes de travail soient constitués, que des réunions informelles se déroulent pour porter à votre connaissance des difficultés rencontrées par les agents.

Il ne s'agit pas d'organiser ces réunions pour un simple affichage, mais qu'elles deviennent un véritable outil pour échanger et construire ensemble notre collectif de travail et les conditions dans lesquelles il œuvre.

Oui, pour dialoguer il faut être deux, et ce dialogue doit être nourri et régulier. Ce qui constitue une évidence doit pourtant être rappelée.

Monsieur le président, si l'administration que vous représentez défend ses intérêts, la CGT défend ceux des agent.es.

Dire cela ne veut pas dire que tout dialogue est impossible. Dire cela ne doit pas empêcher de respecter le rôle de chacun.

Le refus de dialogue est dangereux, dans l'instant et à terme.

La CGT ira donc à votre rencontre et celle de l'administration à chaque fois que cela sera nécessaire. Et les situations sont malheureusement nombreuses et récurrentes. De nombreux agent.es rencontrent des difficultés, pour certain.es sont en souffrance. Ces situations sont de plus en plus fréquentes. Et ce n'est pas le fruit du hasard.

La préfecture de la Haute-Corse est en train de vivre une situation particulière et inédite. La relocalisation des services dans différents sites dégradent considérablement les conditions de travail des agent.es alors que les moyens et les effectifs ont tendance à diminuer .

La CGT vous remercie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, pour l'attention portée à notre déclaration.

Les élu-es CGT au CSA